



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES

SAISONNIER AGRICOLE OFII

Primo-demandeur

Renouvellement

N° étranger : _____

NOM : _____ **Prénom(s) :** _____


né(e) le : _____ **à :** _____

Pays de naissance : _____ **Nationalité :** _____

Sexe : M F

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Enfants (*nombre*) : _____

Téléphone portable du demandeur (*indispensable et valide en France*) : _____

 *Le demandeur sera informé par la sous-préfecture par sms de la disponibilité de son titre de séjour et des documents à présenter pour le retirer.*

Employeur : _____

Téléphone de l'employeur : _____

Durée du contrat : _____

**Adresse mail de
l'employeur :** _____

PROCÉDURE À SUIVRE :

Dossier complet à envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse :

**SOUS PRÉFECTURE D'ARLES
SERVICE DES ÉTRANGERS
SAISONNIER AGRICOLE OFII
16 rue de la Bastille – C.S. 20198
13637 ARLES CEDEX**

Aucun dossier ne pourra être enregistré au guichet

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Demande reçue le : _____

DEF : _____

Obs. :

Visa D OFII valable jusqu'au : _____

Déc. : CST 3601 valable du _____ au _____



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOUS-PRÉFECTURE D'ARLES

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (nom, prénom) :

né(e) le

à (ville)

(pays)

demeurant, dans mon pays d'origine, à l'adresse suivante :

.....
.....
.....

m'engage à maintenir ma résidence habituelle hors de France.

Je certifie avoir été informé que la carte de séjour pluriannuelle « travailleur saisonnier », qui va m'être délivré par les services de la sous-préfecture d'Arles me permettra d'être en séjour régulier sur le territoire français uniquement pendant sa période de validité et pour une durée cumulée ne dépassant pas 6 mois par an.

Fait le

Signature

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UNE CARTE DE SÉJOUR PLURIANNUELLE PORTANT LA MENTION « TRAVAILLEUR SAISONNIER »

1. PREMIÈRE DEMANDE

- Visa de long séjour.**
- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - passeport en cours de validité (toutes les pages, même vierges).
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.
 - si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou passeport), acte de mariage et acte de naissance de chaque enfant.
- Justificatif de domicile pour la période de séjour en France :**
 - facture d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe, d'accès à internet, quittance de loyer émanant d'un organisme officiel.
 - si **hébergement par un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de domicile ;
 - si **hébergement par l'employeur** : facture au nom de l'exploitation et extrait Kbis récent ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005).
- Copie du contrat de travail et de l'autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre employeur.**
- L'exemplaire original destiné à la préfecture du certificat médical délivré par l'OFII.**
- 1 enveloppe Prêt à poster « lettre suivie » 100g, format A 4 (21 cm x 29,7 cm).**
- L'engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France.**

2. RENOUVELLEMENT

- Copie recto-verso de la carte de séjour en cours de validité.**
- Justificatif d'état civil et de nationalité :**
 - passeport en cours de validité (toutes les pages, même vierges).
 - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance.
 - si l'étranger est marié et/ou a des enfants : carte de séjour du conjoint (ou passeport), acte de mariage et acte de naissance de chaque enfant.
- Justificatif de domicile pour la période de séjour en France :**
 - facture d'électricité ou de gaz, d'eau, de téléphone fixe, d'accès à internet, quittance de loyer émanant d'un organisme officiel.
 - si **hébergement par un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de sa carte de séjour et justificatif de domicile ;
 - si **hébergement par l'employeur** : facture au nom de l'exploitation et extrait Kbis récent ;
 - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois.
- 3 photographies d'identité récentes** (format 35 mm x45 mm – norme ISO/IEC 19794-5:2005).
- Copie du contrat de travail et de l'autorisation de travail dématérialisée délivrée à votre employeur.**
- L'exemplaire original destiné à la préfecture du certificat médical délivré par l'OFII.**
- 1 enveloppe Prêt à poster « lettre suivie » 100g, format A 4 (21 cm x 29,7 cm).**
- L'engagement de maintenir sa résidence habituelle hors de France.**
- Justificatif du respect de la durée cumulée de séjour de 6 mois par an** pendant la période de validité du précédent titre de séjour : copie des cachets sur le passeport et copie des contrats de travail OFII et de tous les bulletins de salaire obtenus au cours de la période.

**Les photos doivent dater de moins de 6 mois et être ressemblantes en COULEUR de préférence.
Les photos ne doivent pas être scannées, ni photocopiées.**

Les photos doivent être prises par un **professionnel habilité** ou dans une **cabine utilisant un système agréé** par le ministère de l'intérieur et **respecter les caractéristiques suivantes** :

Sujet	Obligations
Qualité	La photo doit être nette, sans pliure, ni trace.
Format	<ul style="list-style-type: none">• Largeur : 3,5 cm• Hauteur : 4,5 cm• Taille du visage : entre 3,2 et 3,6 cm (soit 70 à 80 % de la photo), du bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux)
Luminosité, contraste et couleurs	La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan.
Fond	Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair ou gris clair par exemple). Le fond blanc est interdit.
Tête	La tête doit être nue (pas de chapeau, foulard ou serre-tête par exemple). La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.
Regard et expression	Il faut fixer l'objectif. L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée.
Visage et yeux	Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
Cheveux	Les cheveux ne doivent pas recouvrir le visage. Une frange peut être acceptée si elle ne recouvre pas les yeux. Les oreilles doivent être dégagées.
Lunettes et montures	Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les porter sur les photos. Par contre, si vous les portez : <ul style="list-style-type: none">• La monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux

Si les photos ne respectent pas certains de ces critères, elles seront rejetées et le titre de séjour ne pourra pas être fabriqué.

Avis important

Vous êtes informé(e) que les titres, actes d'état-civil et documents présentés dans le cadre de la présente demande de titre de séjour pourront faire l'objet d'une authentification auprès des autorités ou organismes qui les ont émis.

Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité, ou d'accorder une autorisation, est puni de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

L'usage du faux est passible des mêmes peines (article 441-2 du code pénal).

En vue d'obtenir un titre de séjour, est passible de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende, le fait :

1°/ d'établir une attestation ou un certificat faisant états de faits matériellement inexacts ;

2°/ de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;

3°/ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié (article 441-7 du code pénal).